

Sainte-Anastasie sur Issole



Là haut sur la colline ...

BULLETIN MUNICIPAL

FÉVRIER 2012
N°255

LE MOT DU MAIRE

Il y a environ une quinzaine d'années d'impressionnants « camions-vibreux » avaient méthodiquement testé le plateau de Thèmes et la barre de Saint-Quinis à la recherche, disait-on, de mines de gaz, d'huiles ou de pétroles de schiste à des fins d'expérimentation ...

Personne à l'époque n'avait émis de façon audible de protestations ni même d'inquiétudes particulières.

Et puis, il y a environ deux ans, les démarches entreprises pour obtenir des permis de prospection ou d'exploitation de gaz de schiste ont soulevé une réelle inquiétude tant parmi les élus que parmi la population.

En mars 2011 notre députée, Madame Josette PONS, a tout d'abord été la seule à nous informer de son action auprès du Ministère de l'Environnement et de l'assurance qu'elle avait obtenue qu'aucune opération de fracturation ne serait réalisée sans que les conseils de l'industrie et du développement durable aient rendu leur rapport.

Puis le Président du Conseil Régional nous informait par la même voie du vœu adopté par la Région de suspendre et de n'accorder aucun permis de recherche ou d'exploitation.

Aujourd'hui, les associations des maires du Var et des communes rurales attirent conjointement notre attention sur la proposition d'un texte commun. Elles précisent que les initiatives émanant de divers collectifs ne sont nullement cautionnées par l'assemblée des communes.

Afin d'être efficace sur un sujet au demeurant consensuel, le conseil municipal de Ste Anastasie a voté à l'unanimité les deux délibérations proposées par ces organismes représentatifs et portant sur l'interdiction de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste.

Jean-Pierre MORIN

E-mail : s.anastasie@wanadoo.fr site : www.ste-anastasie.fr



CHRONIQUE MUNICIPALE

Compte rendu du Conseil Municipal en date du 23 février 2012

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer :

- Une convention avec l'Odelvar pour l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement en partenariat avec la Commune de Forcalqueiret pendant les vacances de février, Pâques, d'été et de la Toussaint. Cette convention prend effet à compter du 27/02/2012 et prendra fin le 07/11/2012 inclus (**Délibération n°2012-1**)

- Une convention d'assistance et de conseil juridique avec le cabinet d'avocat Selas LLC. Ces prestations prendront la forme de consultations verbales ou écrites par le biais des différents moyens de communications utilisables avec la Commune. Montant forfaitaire 992.68 € TTC (**Délibération n° 2012-2**)

- Une convention avec la Société APAVE pour l'aménagement d'une salle d'exposition à l'ancienne cave coopérative. Montant forfaitaire des honoraires 2571 € TTC (**Délibération n°2012-3**)

- Une convention avec le Centre de Gestion du Var pour les examens psychotechniques. Montant forfaitaire 250 € TTC (par agents) (**Délibération n°2012-4**)

Délibération n°2012-5 : Droits de plantation

La Commission Européenne a décidé la libéralisation des droits de plantation en viticulture à partir du 1er janvier 2016 et les Syndicats Viticole et la Chambre d'Agriculture ne soutiennent pas ce projet et demande aux élus de délibérer en faveur du maintien du système des droits de plantation en vigne. Cette libéralisation risque de compromettre l'avenir de l'agriculture varoise car la gestion des droits de plantation est la base de la régulation, garantissant ainsi la stabilité économique. Plus largement elle aura des conséquences sur l'aménagement du territoire, l'environnement, le tourisme, la qualité des produits et sur les emplois qui génère la viticulture dans les autres secteurs.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de s'associer à cette démarche.



TAXE DE SEJOUR

La taxe de séjour instituée par le SMPPV depuis 2005 est payée par chaque touriste séjournant dans un hébergement touristique de la Provence Verte et reversée par les hébergeurs au dit syndicat. Les taxes ainsi perçues financent pour partie les actions de promotion touristique de notre territoire.

Délibération n°2012-6

Dans sa réunion du 28/07/2011, le Conseil Municipal avait décidé d'adhérer à la Société Publique Locale dénommée Ingénierie départementale 83, et d'en approuver les statuts. La SPL a pour mission de mettre en place des équipes pluridisciplinaires d'experts publics et privés en fonction de la nature des projets à étudier.

Monsieur le Maire avait été désigné représentant de la commune dans les instances de la SPL « Ingénierie Départementale 83 ». Dans sa séance du 23/02/2012, le Conseil Municipal décide de nommer Mme BRETON Rose-Marie comme 2ème représentant de la Commune.

Délibérations n°2012-8 et n°2012-9

Le Conseil Municipal décide d'interdire sur le territoire de la Commune :

- les forages pour l'expérimentation, l'exploration et l'exploitation de gisement de gaz, huile et pétrole de schiste ou de marne par la technique de la « fracturation hydraulique » ou toute autre « technique alternative »

- l'usage et la circulation de camions-vibreux

- l'eau communale, potable ou non potable ne peut pas être utilisée aux fins de l'expérimentation, l'exploitation ou l'exploration liées au gaz, huile et pétrole de schiste ou de marne.

- Tous travaux et activités susceptibles d'altérer la qualité des eaux et de polluer par déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects de matières de toute nature et plus généralement par tout fait susceptible de provoquer ou d'accroître la dégradation des eaux en modifiant leurs caractéristiques physiques, chimiques, biologiques ou bactériologiques. (voir le mot du Maire)



Qualité de l'eau de boisson
Analyses du 19/01/2012 de l'Agence Régionale de Santé. Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

ALEA RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX

Le phénomène de retrait et de gonflement des sols argileux peut occasionner des désordres sérieux sur les maisons individuelles. La commune n'a actuellement fait l'objet d'aucun arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle relatif à ces mouvements de terrains.

Toutefois, dans le cadre d'une prévention des risques face à cet aléa une carte départementale a été réalisée et est consultable sur le site www.argiles.fr. Il est également possible de consulter le site du ministère de l'environnement www.prim.net.

- Le Secours Catholique du Plateau de l'Issole informe de l'ouverture de sa permanence à Garéoult le jeudi matin de 9h30 à 12h00

CENTRE DU SERVICE NATIONAL DE NICE

Information sur le recensement

INSTRUCTION du 05 janvier 2004 relative aux opérations de recensement en vue de l'exécution du service national



Article 8

8.1. Le Maire informe chaque administré effectuant la démarche du recensement, ou son représentant légal :

- De l'obligation de participer à la journée défense et citoyenneté conformément à l'article L.111-2 du code du service national,
- Des conséquences qui découleraient de la non participation à cette journée avant l'âge de vingt-cinq ans : toute personne recensée doit être en règle avec cette obligation pour être autorisée à s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique conformément à l'article L.114-6 du code du service national,
- De l'obligation de faire connaître jusqu'à vingt-cinq ans à l'organisme du service national dont il relève tout changement de domicile ou de résidence d'une durée supérieure à quatre mois ainsi que tout changement relatif à sa situation familiale et professionnelle conformément à l'article R.*111-6 du code du service national.



Les rendez vous à ne pas manquer à la Mission Locale

Parcours emploi – BIJ de Garéoult

Préparation à l'entretien d'embauche

Jeudi 22/03 de 14h à 17h

Simulation d'entretien d'embauche

Jeudi 29/03 de 14h à 17h

Vie pratique – BIJ de Garéoult

Recherche active d'emploi

Lundi 12/03 et lundi 19/03 de 14h à 17h

Pour tous renseignements sur les rendez-vous et les permanences de forces armées :

Tel : 04.94.59.03.40 ou

www.missionlocale-ohv.fr



PREPARATION MILITAIRE MARINE de BRIGNOLES

Située dans l'enceinte de la sécurité civile (UIISC7), la Préparation Militaire Marine (PMM) de Brignoles vous permettra de découvrir la Marine Nationale, de s'informer sur les métiers qu'elle propose, de consolider l'idée d'un engagement ultérieur ou d'intégrer la réserve opérationnelle de la Marine.

Cette expérience s'adresse aux jeunes garçons et filles de 16 à 23 ans, de nationalité française, recensés et aptes médicalement.

Le cycle se déroule sur une année scolaire, au cours de 12 samedis répartis d'octobre à mai, avec une période bloquée de 5 jours à bord d'un bâtiment de la Marine Nationale à Toulon, pendant les vacances de printemps.

Elle permet de bénéficier d'une formation militaire générale (organisation de la défense, organisation d'une structure marine, instruction au tir), sécurité incendie (avec mise en pratique), secourisme (PSC1), maritime favorisant l'obtention du permis côtier et de visiter des bâtiments de la Marine Nationale ou des bases de l'aéronautique navale.

Pour la session 2012/2013, les inscriptions commencent dès maintenant et seront closes fin juin 2012 (Attention, le nombre de places est limité !!!).

Renseignements/Inscriptions : pmmbrignoles@hotmail.fr ou par tél : 06 78 09 16 04



INFORMATION GENDARMERIE

Après le coup de filet du lundi 13 février 2012, les gendarmes demandent aux personnes victimes de cambriolages au cours de ces derniers mois de se présenter à la compagnie de gendarmerie de Brignoles, avec leur attestation de dépôt, afin de reconnaître d'éventuels objets volés. Ils souhaitent recevoir également tous signalements concernant des faits et gestes susceptibles d'être suspects.

TRIBUNE LIBRE

Mes chers voisins,

Nous venons de passer une période assez rude sur le plan météorologique et c'est dans ces moments-là que l'on apprécie le mieux ce qui peut se passer entre personnes du même quartier (on appelle ça le voisinage) qui ne font que se croiser le matin ou le soir en allant ou en retournant du boulot.

Aussi il nous semble très important de vous dire merci pour le grand bonheur que le simple fait d'être ensemble, pour remettre en état notre chemin pour que chacune et chacun puisse rentrer chez soi ou en sortir ne serait-ce que pour faire ses courses (vous vous reconnaîtrez Franck et ses fils, Frédéric et son fils, Roman et sa raclette spéciale neige et tous ceux dont nous ne connaissons pas les noms et prénoms et particulièrement ce garçon de 15 ans qui a transporté sur son dos nos sacs de sel de déneigement) merci encore et encore car dans ces moments on se dit que quoi qu'il arrive il y aura toujours un voisin ou une voisine pour nous aider, c'est chouette.

Quant à vous, oui vous qui êtes passés en Quad ou en voiture ou à pieds avec votre femme et votre fille oui vous qui n'avez même pas daigné prendre une pelle ou une pioche pour nous aider et qui vous êtes contenté de nous regarder sans parfois même nous saluer dites-vous bien que quoi qu'il vous arrive et bien même pour vous nous serons là !!! Alors la prochaine fois rejoignez-nous, vous verrez c'est très sympa l'ambiance entre nous et puis quand on passe sur une route nettoyée et qu'on a participé à son nettoyage je crois que quelque part on en est fier !

Claude et Jean-Marie FRANCIOSA

76 Chemin de Trumian



TRAVAUX DU MOIS

- Déneigement
- Elagage des chemins communaux (SIVU de la Loube)
- Réfection toiture école primaire
- Incinération feuilles platanes à la gare
- Travaux ancienne coopérative
- Travaux salle polyvalente
- Débroussaillage vallons : Vaux, Molières, Défent et La Boulangère
- Parking Ferrages : taille et entretien
- Stade football : clôture
- Signalisation routière
- Pré de la font : émondage et plantations de frênes
- Archivage mairie : pose étagères
- Cimetière



NEIGE



La période hivernale est propice aux intempéries... et cependant nous nous étonnons toujours des températures polaires et des chutes de neige qui frappent la région...

Il est vrai que les températures estivales ne nous préparent pas à cette rudesse du climat qui nous laisse pantois et désarmés devant tant de rigueur.

Ce fut le cas vendredi 10 février où la neige a fait son apparition juste à la fin du travail provoquant une belle pagaille sur la départementale et dans les rues du village, les véhicules n'étant pour la plupart pas équipés de « chaînes ». Le remède miracle « le sel » n'a produit son effet que tardivement sur un sol damé par les véhicules.

Mais n'est-ce pas dans ces moments-là que doivent s'exprimer spontanément tous les élans de générosité et de solidarité envers ses voisins, ses amis, sa famille.

LA VIE AU VILLAGE



ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Au début du mois de février les emplacements de collecte des ordures ménagères ont été aménagés par le SIVED afin d'être au plus près des usagers.

Il est vrai que ces changements ont provoqué quelques réactions de nos concitoyens. Toutes les remarques ou demandes de renseignements sont reçus à l'accueil de la mairie et transmis au Président du SIVED.





Projet de résidence sénior

Où en sommes-nous ? (version soft)

Après avoir retiré pour illégalité un premier permis de construire accordé à la société REALDYS conformément à l'avis de l'Etat, la Commune a demandé au porteur du projet de proposer un second permis de construire respectant les prescriptions énoncées par Monsieur le Sous-préfet de Brignoles.

Ce nouveau permis a donc été déposé en mairie le 8 juillet 2011. Il a été immédiatement transmis pour instruction aux services brignolais de la DDTM.

Ces services et d'autres concernés ont émis un avis favorable sans aucune réserve sur l'ensemble du projet y compris ses accès.

En conséquence le Maire a, le 30/11/ 2011, signé l'arrêté accordant une nouvelle fois le permis de construire à la société REALDYS.

Le 23/12/2011 un recours pour illégalité a été adressé à Monsieur le Préfet du Var, il n'évoquait en fait aucun point majeur d'urbanisme si ce ne sont des accusations graves à l'encontre du Maire et de la Commune.

D'autres réclamations ont suivi portant soit sur des points d'illégalité soit sur l'accès par le chemin des Brégières. Ces différents courriers ont été adressés à la Commune et à la Sous Préfecture.

Suite à ces réclamations Monsieur le Sous-préfet, après un avis de ses services, a adressé un courrier à la Commune soulevant des points d'illégalité jusque-là non abordés et lui demandait de lui faire part de ses observations avant le 17.02.2012, ce qui fut fait.

Ces observations communales portaient sur les points suivants :

1- Suppression au chemin des Brégières de l'emplacement réservé n°11 en 2009 : il s'agit en fait du chemin de l'ubac des Brégières. Cet emplacement réservé a été supprimé à la demande des riverains et ne concerne pas le projet de résidence Senior

2-Servitude privée de 6m reliant le projet au chemin des Brégières : le projet de résidence doit être desservi par une servitude privée ou publique d'une largeur de 6m. Cette obligation figure bien dans la révision simplifiée de 2009.

3. Autres points avancés par les services de l'Etat : aucun bâtiment ne doit en application de la révision de 2009 être situé à moins de 5m des limites séparatives. Or le document approuvé dans un premier temps par les services de l'Etat a pris en compte un plan de masse laissant apparaître des différences minimales souvent de la largeur du trait. Cette précision toute relative met en évidence des variations de 30 à 50cm entre l'argumentation de 2010 et celle de 2012.

Aujourd'hui, compte tenu de ce qui précède, le Maire a indiqué à Monsieur le Sous-préfet son intention de ne pas procéder au retrait du permis de construire.

Il est à noter sur ce point que toute autre décision ferait courir à la Commune un sérieux risque de contestations de la part du promoteur pouvant estimer la décision municipale infondée

Et demain ?

Monsieur le Sous-préfet peut au vu des résultats de l'enquête demandée à ses services déférer ou non ce dossier devant une juridiction administrative.

Nous attendons sereinement cette décision.

Quant aux recours de particuliers ils restent à l'évidence un droit inaliénable de chaque citoyen et de chaque collectivité, nous ne nous prononcerons donc pas sur ce point.



CLUB DES CIGALES

La page internet « CLUB DES CIGALES » figurant sur le site de la mairie, mise à jour régulièrement, est de nouveau consultable à l'adresse : « www.ste-anastasio.fr ».

Vie sociale - Associations - Culture et Arts.

Cette page informe sur les activités du Club et les sorties programmées.

Toutefois notez dès à présent la visite d'un bateau militaire à l'arsenal de Toulon le 14 avril 2012.

Visite gratuite et déplacement par covoiturage. Inscrivez-vous dès à présent au 04 94 72 21 98 pour renseigner les formalités d'accès à l'arsenal.

Et n'oubliez pas le séjour touristique de 3 jours sur les bords du Lac Majeur du 9 mai au 11 mai 2012.

Prix par personne en pension complète 330€ sur la base de 30 personnes. Inscriptions au 04 94 72 21 98.



Chorale Chant et Amitié

Après les deux concerts auxquels notre chorale a participé, en octobre à Gréoux les Bains et en décembre à Ste Anastasio, nous préparons activement notre prochain concert.

Il est prévu le 1er avril (non ce n'est pas un gag!) au temple de la rue de Grignan à Marseille. Nous y sommes invités par la chorale "La Psalette" qui était venue chanter avec nous à Ste Anastasio au printemps dernier.

Nous avons aussi en projet un concert qui aura lieu sans doute au collège de Rocbaron le 10 juin prochain. Cela nous laisse le temps d'enrichir notre répertoire avec de nouveaux chants.

Deux ténors ont rejoint notre groupe, ce qui représente un renfort important pour un meilleur équilibre des pupitres.

Nous sommes actuellement 42 choristes, mais nous sommes toujours prêts à accueillir de nouveaux amateurs, n'hésitez pas!!

Nous répétons chaque lundi à 17h30 à la salle polyvalente.

Le président, Michel Bérenger

COMITE DES FETES

Merci à tous ceux qui ont bravé le mauvais temps lors du loto du 12 février 2012.

Merci aussi aux commerçants «Proxy, Boulangerie, Guinguette, Pizzeria Le Garage de mes mets, l'Imprévu et le Café des Amis » pour leurs dons.

Le Président,

Jean-Jacques GUIGNIER

Prochaines manifestations :

- Brocante du lundi de Pâques
- Les Méchouis cette année auront lieu le 24 juin (en même temps que la fête de la musique) et le 15 août.

CARNAVAL de TASIE



**ENFANTS
ET
PARENTS**

Samedi 24 Mars à 14h

Départ de la cavalcade: parking du gymnase

Puis goûter en musique dans la Salle des Fêtes.

Parents nous comptons sur vous, pour préparer gâteaux et friandises.

Les cotillons sont offerts par la Mairie, les boissons par la Comité des Fêtes.

Organisation par l'association La Quintessence

Rens : Audrey 0688154868 - Pascale 0414606525

Le Carnet de Sainte-Anastasio

Décès de Mme Yvonne BOCQUET

C'est avec tristesse et beaucoup d'émotion que nous avons appris le décès de Mme BOCQUET, le mardi 7 février 2012, ses obsèques ont eu lieu le vendredi 10 février en la chapelle de la maison de retraite de Pignans.



D'une famille ancienne de Ste-Anastasio (la famille PAIX) Mme BOCQUET s'est beaucoup investie, après une longue carrière à l'extérieur, dans la dynamique du village :

- de 1989 à 2008 : Conseillère municipale, membre du C.C.A.S
- fondatrice avec Ms FADDA et GUITTON en 1987 du Club des Cigales où elle anima l'atelier « Emaux » et l'atelier « peintre sur soie »
- membre actif de la paroisse

Mme BOCQUET laisse l'image d'une femme forte au caractère bien trempé, toujours gaie et souriante.

Ce « petit bout de femme » a toujours forcé l'admiration et le respect.

Au revoir Yvonne et un clin d'oeil à Bill

Décès :

C'est avec regret que nous vous annonçons le décès de Madame GRIECO Marie survenu le 11 février 2012. Nous présentons à sa famille toutes nos condoléances.

Naissance :

Nous avons le plaisir de vous annoncer les naissances de Marie BRIDOUX née le 8 février 2012 et de Lilou BRICOUT née le 12 février 2012.

Félicitations aux nouveaux parents

Mariage :

Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage de Mlle MESSINA Laetitia et de M. GHIO Christian célébré le 14 février 2012. Toutes nos félicitations aux nouveaux époux.



**LE CALENDRIER
DES MANIFESTATIONS**

Vendredi 9 mars : de 17h à 19h : Assemblée Générale des RANDONNEURS

Samedi 17 mars : AG de l'ASA des Arrosants 15h
Salle polyvalente

Dimanche 18 mars : VENTE FARFOUILLE Les Varois vers les Autres de 9h à 15h

Samedi 24 mars : CARNAVAL dans les rues du village de 13h à 18h

Samedi 31 mars : journée TAHITIENNE de 12h à 17h avec démonstration et vente d'artisanat.

ELECTION PRESIDENTIELLE dimanche 22 avril et dimanche 6 mai - salle polyvalente

Les poètes de Ste-Anastasie

Le caki

Arbre de nos régions aux feuilles pourpre et jaunes
Vertes et orangées qui tombent en automne
Et découvrent ces fruits jaune foncé, ronds comme
une planète

Que le soleil couchant dore de sa palette.
Ce bel arbre flamboie et le passant l'admire
Surtout quand le soleil se mire
Dans ses branches parées comme pour une fête.
Il me plaît. Je l'aime et j'ouvre ma fenêtre
Pour mieux le contempler.

Les oiseaux l'aiment aussi, volettent
Autour de l'arbre mais pas pour l'admirer ...
Ils se gorgent de pulpe qu'ils trouvent à leur goût.
Ils me l'ont dit un jour dans leur jargon si doux
Avec leur œil tout rond, chantant à perdre haleine,
Le bec teinté de jaune et la panse bien pleine ...
Et je cueille à regret, en laissant les plus hauts,
Ces fruits chers aux oiseaux.
Le caki du jardin d'Arles

Jeannette Carrière

Petites annonces :

A VENDRE

- Vélo enfant à partir de 3 ans : 40€

Lit bébé couleur bois avec matelas : 60€

Tel : 06.37.68.75.36

- Double porte vitrée d'intérieure largeur : 155cm x hauteur 2.10 cm : 180€

- Meuble Hifi 2 petites portes et niche pour DVD, 1 porte côté droit avec étagères intérieures, largeur 140cm x 48 de profondeur : 70€

- Meuble bas 1 porte 1 tiroir hauteur 72cm x largeur 55cm profondeur 45cm : 30€

- Fauteuil voltaire de couleur rouge avec pouf assorti les 2 : 55€

Tel : 06.22.99.14.26

- Plaque de cuisson à gaz + lave-vaisselle intégré : 200€ - parfait état

Tel : 06.81.75.50.21

Nous remplissons votre remorque viticole de fumier de cheval et nous vous contactons pour enlèvement. Ce fumier entièrement gratuit est peu chargé en paille et riche en azote. Téléphoner au 06.15.47.34.84 si intéressé.

Femme sérieuse avec références propose ses services pour le repassage et le ménage quelques heures par semaine. Personne déclarée en chèque emploi service.

Tel : 04 94 78 28 91 - Port : 06 73 56 36 60 Demander Michèle

Ste Anastasie se réveille à Germinal
Tendre est l'ample fragrance embaumant Floréal !
Et les andains frisés enivrent Prairial.
A l'arpent de blé mûr s'honore Messidor
Nous aimons l'ombre douce apaisant Thermidor
Au jardin de saveurs s'enchantent Fructidor
Sous la feuille, le pampre annonce Vendémiaire
Tulle d'argent suivant l'Issole sous Brumaire ...
Au foyer, chauffons nous, aux longs soirs de Frimaire !
Sifflant est le mistral dans les nuits de Ventôse
Intimes draperies des nues de Pluviôses
Et le givre étincelle aux matins de Nivôse !

acrostiche de Jean SARRAMEA

Nouveau à l'atelier

- Etiquettes personnalisées
nom, prénom - pour marquage
de vêtement

- Dépôt pressing
A votre service sur rendez-
vous.

**Atelier
Nid d'Abelle
Couture**

Retouches
Confection
Amélioration
Rendances
Veste - Robe - Jupe
Tailleur

04 94 72 20 92
06 74 88 35 12

Passant - Rouleaux
111 St Jean des plans
81174 Saint-André - 0442610000